#### DRC 2501 - Droit de l'entreprise I

M. Sanni Yaya

Automne 2022

COTE DU COURS: DRC 2501

TITRE DU COURS : Droit de l'entreprise

SESSION: Automne 2022

HORAIRE: Lundi (19h00 à 22h00)
LIEU: Salle à déterminer

DISPONIBILITÉS: Avant ou après le cours ou sur Zoom

PROFESSEUR: M. Sanni Yaya

Courriel: msanniy2@uottawa.ca

### **Description du cours**

Le cours vise à amener les étudiantes et les étudiants à s'initier aux principes généraux et aux principales règles qui gouvernent le droit québécois de l'entreprise. Plus spécifiquement, le cours examine les questions juridiques liées à la gestion et au fonctionnement des diverses formes d'entreprises ainsi qu'à celles de la publicité légale ainsi que des relations avec les tiers.

#### Étude détaillée des domaines suivants

Notions introductives sur le système judiciaire canadien. Notion d'entreprise dans le *Code civil du Québec*. Formes juridiques d'organisation de l'entreprise. Publicité légale des entreprises. Entreprise individuelle. Société contractuelle. Société par actions : sources de cette branche du droit, notion de personnalité morale, voile corporatif, gouvernance, notions de base du capitalactions. Éléments de faillite.

## Objectif du cours

- Connaître, comprendre, appliquer et analyser les grands principes du droit de l'entreprise;
- Connaître et différencier les différentes formes juridiques d'organisation d'une entreprise (entreprise individuelle, société contractuelle du Code civil du Québec et société par actions) et en discerner les conséquences juridiques;

- Interpréter les principales dispositions du Code civil du Québec et des lois générales de constitution des sociétés par actions (fédérale et provinciale) ainsi que la Loi sur la publicité légale des entreprises;
- Comprendre le concept de personnalité morale de la société par actions;
- Se familiariser au cadre juridique de la création, du financement, de la gestion et des relations avec les tiers d'une entreprise et s'initier aux principaux instruments légaux qui facilitent son activité;
- Se familiariser avec les principes généraux du droit de la faillite au Canada.

## Méthode pédagogique

Exigences techniques

Accès à BrightSpace

La pédagogie de ce cours s'inspire de méthodes actives d'enseignement. Elle fait par conséquent appel à la participation des étudiants dans la résolution de cas rencontrés dans la pratique du droit de l'entreprise. Le cours est axé sur la pédagogie « inversée ». La pédagogie inversée (ou « renversée », en anglais : « flipped classroom ») est une approche pédagogique qui inverse la nature des activités d'apprentissage en classe et à la maison, ce qui amène une modification des rôles traditionnels d'apprentissage. Cette stratégie pédagogique consiste très concrètement à concentrer le temps de classe à réaliser les travaux pratiques en évacuant le temps normalement requis pour l'exposé magistral. En conséquence, les étudiants devront avoir pris connaissance des ressources asynchrones de chaque séance (présentations Powerpoint, articles scientifiques, actualités, capsules vidéos, etc.) et avoir résolu les cas pratiques avant le cours. À chaque séance, l'enseignant résumera pendant environ une heure ou moins la matière à l'étude et répondra aux questions des étudiant.es. La deuxième partie du cours sera consacrée à la résolution des cas pratiques en équipes.

### Méthode d'évaluation

- **Examen de mi-session**: (30%) (préjudiciable): les étudiant.es auront à répondre à une série de questions à développements et à choix multiples (date de l'examen: sera précisée ultérieurement). Examen en présentiel <u>ou</u> travaux à faire à la maison.
- **Examen final**: (50%) (préjudiciable): les étudiant.es auront à répondre à une série de questions à développements et à choix multiples (date de l'examen : sera précisée ultérieurement). Examen en présentiel <u>ou</u> travaux à faire à la maison.
- Ateliers à compléter sur BrightSpace : (20%) (préjudiciable) : les étudiant.es auront à répondre à une série de questions à choix multiples et de vrais ou faux (date de l'examen : en continu).

Les examens sont à livres ouverts.

# Principaux instruments de travail

- Code civil du Québec
- Loi sur les sociétés par actions, L.R.Q., c. S-31.1
- Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44
- Loi sur la publicité légale des entreprises, L.R.Q. c. P.44.1